

BOUÉE

INFOS | n° 236



Magazine d'informations municipales
Février 2023



DÉCOUVRIR VIE MUNICIPALE VIE PRATIQUE CULTURE, LOISIRS VIE ÉCONOMIQUE

RECHERCHER



2
0
2
3



Une Commune haute en couleurs !

Voeux 2023

Cérémonie



COMMUNE DE
BOUÉE

FIL INFOS

TOUTES LES ACTUALITÉS



BOUÉE INFOS

Mise en place du nouveau
Plan d'adressage sur
Bouée



EMPLOI

Les permanences emploi
se déplacent près de chez
vous



TERRITOIRE

France Services, un accueil
physique à Savenay



BOUÉE INFOS

Mutuelle Solidaire MCRN



MAIRIE DE BOUÉE

2 route du Syl - 44260 Bouée

HORAIRES :

Mardi, jeudi, vendredi : 8h30 / 12h00
Mercredi : 8h30 / 12h00 et 13h30 / 16h30
Samedi : 9h00 / 12h00

02 40 56 12 18

NOUS CONTACTER

- > PLAN
- > ACCES
- > MENTION
- > PROTEC
- > DON
- > CRÉD
- > GESTI

NOUVEAU
SITE WEB

www.bouee.fr

Sommaire

| | |
|------------------------|----|
| Infos Municipales..... | 2 |
| Histoire locale..... | 8 |
| Enfance..... | 10 |
| Culture..... | 13 |
| Associations..... | 14 |
| Infos pratiques..... | 15 |

Bulletin municipal n° 236

Mairie de Bouée

2, route du Syl - 44260 BOUÉE

Tél. 02 40 56 12 18 - Fax 02 40 56 14 33

Courriel : accueil@bouee.fr

Site : www.bouee.fr

Directeur de publication :

André LE BORGNE

Rédaction :

Antony PEIGNET,

Pierre DURAND,

Odile SOUDAIS.

Maquette : Antony PEIGNET

Impression : Goubault Imprimeur

Tirage : 500 exemplaires

Prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie ou par mail à accueil@bouee.fr avant le 1^{er} mars 2023

Retrouvez tous les Bouée Infos sur notre site internet www.bouee.fr

Infos municipales

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 15 novembre 2022

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de séance du 3 octobre - voté à l'unanimité ;
- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **VALIDE** le projet de Décision Modificative n°3 au BP 2022- voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** la demande d'admission en non-valeur pour un montant de 3,60 € qui seront mandatés au compte 6541 - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** et **AUTORISE** M. le Maire à signer le projet de convention avec le Département dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en accessibilité de l'abribus route de La Violière - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** le projet de mise à jour du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à compter du 1^{er} décembre 2022 - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** de vendre les parcelles ZC 107 et ZC 108 à l'unique acquéreur qui s'est déclaré candidat et qui prendra en charge une partie des frais d'arpentage et la totalité des frais de notaire - voté à l'unanimité.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 12 décembre 2022

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de séance du 15 novembre - voté à l'unanimité ;
- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **A PRIS ACTE** du dernier compte rendu de Conseil d'école des Courlis ;
- **VALIDE** le projet de Décision Modificative n°4 au BP 2022 - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** les tarifs municipaux 2023 - voté à la majorité (1 Abstention - 12 POUR) ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant dûment habilité, à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 (hors restes à réaliser) avant le vote du Budget 2022 dans la limite de 197 693,00 € - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** et **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL pour le projet d'installation de vidéoprotection - voté à l'unanimité ;
- **AUTORISE** et **DONNE POUVOIR** au Maire de retenir ou non le prestataire proposé par le groupement de commande du CDG44 pour le contrat d'assurance contre les risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2023 - voté à l'unanimité ;
- **ACCEPTE** et **VALIDE** la création d'un poste temporaire pour un an d'Adjoint technique territorial et ainsi de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2023 - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** de vendre la parcelle ZC 115 à l'acquéreur ayant fait l'offre la plus élevée et qui prendra en charge une partie des frais d'arpentage et la totalité des frais de notaire - voté à l'unanimité ;
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de modification des statuts du Syndicat Mixte « Territoire d'Énergie 44 » (SYDELA) - adopté à l'unanimité.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2023

Le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **VALIDE** et **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention pour le projet d'installation de vidéoprotection inscrit au budget 2023 - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** et **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux inscrite au budget 2023 - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** et **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention pour la mise en place du plan d'adressage engagée et inscrite au budget 2023 pour les dépenses restantes - voté à l'unanimité ;
- **AUTORISE** et **DONNE POUVOIR** au Maire de signer la nouvelle convention avec le CDG44 pour le service de gestion des paies et carrières - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** de vendre la parcelle ZC 114 à l'acquéreur ayant fait l'offre la plus élevée et qui prendra en charge une partie des frais d'arpentage et la totalité des frais de notaire - voté à la majorité (Mme HAMON n'ayant pas pris part au vote) ;
- **ACCEPTE** le principe d'acquiescer une partie de la parcelle ZA 32 et **AUTORISE** et **DONNE POUVOIR** au Maire pour mener les négociations, acquiescer et signer tout document relatif à cette décision, dans la limite des crédits prévus au budget - voté à l'unanimité.

Bouée participe pour la deuxième fois à l'édition « Duo Day »

Pour la 2^e année consécutive, la commune de Bouée a participé le 17 novembre dernier au « Duo Day ».

Il s'agit d'une action permettant à une entreprise ou une collectivité d'accueillir une personne en situation de handicap en duo avec un professionnel volontaire. Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise.

Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser les préjugés. Plus d'infos : www.duoday.fr/2-duoday-on-vous-explique-tout
Jérôme GUICHARD, agent des services techniques, a accepté une nouvelle fois d'être le tuteur en lien avec l'ESAT La Soubretière de Savenay.

Ainsi, Valentin ROINSON, a pu être accueilli une nouvelle fois (il a participé à la journée de l'année précédente) et poursuivre sa découverte du métier d'agent des services techniques.

Christophe AOUSTIN, agent contractuel, a pu accompagner Valentin et lui faire découvrir les différentes facettes du métier.



Repas de Noël au Restaurant scolaire

Les enfants ont pu partager le traditionnel repas de Noël sous le signe de la bonne humeur.

Le père Noël est venu rendre visite aux enfants et distribuer des chocolats offerts par la municipalité.



Lancement de travaux de voirie en 2023 !

La commune a décidé en 2022 de la mise aux normes d'accessibilité l'abribus de la mairie, route de La Violière.

La procédure d'appel d'offres a permis de choisir l'entreprise SAS LANDAIS André. Les travaux vont démarrer fin janvier.

Suivront par la suite avec la même entreprise des travaux dans le cadre du Programme d'Aménagement de Voirie Communale (PAVC) sur 4 voies communales : Route de la Boutonnais, Route du Moulin, Route des Philippières et Route de Rohars.

L'ensemble des 2 opérations coûteront **105 670,37 € TTC**

Un agent en renfort aux services techniques

Nous souhaitons la bienvenue à Christophe Aoustin, agent contractuel pour les services techniques pour une mission de renfort de trois mois.

Christophe était mis à disposition l'année passée par l'association Accès Réagis pour remplacer un des agents des services techniques absent.

Nous souhaitons la bienvenue à Christophe dans l'équipe depuis du 1^{er} janvier !



Vidéoprotection : Bouée lance la réflexion !

Pour prévenir les incivilités qui ont déjà se dérouler sur la commune et sollicité par les représentants de parents d'élèves, les élus ont souhaité lancer une réflexion sur la mise en place de vidéoprotection.

Qu'est-ce que la vidéoprotection ?

Des caméras peuvent être installées sur la voie publique pour prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants, des actes de terrorisme, dans les conditions prévues par l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

Ces dispositifs peuvent également permettre de constater des infractions aux règles de la circulation, réguler les flux de transport, protéger des bâtiments et installations publics et leurs abords.

L'accès aux données de vidéoprotection est très réglementé et ne peut être réalisé que sur réquisition des forces de l'ordre et du procureur de la république.

Une étude diagnostique a été réalisée par la cellule sûreté et prévention de la délinquance de la préfecture.

Une enveloppe budgétaire est prévue pour le budget 2023.

Déjections canines, appel au civisme !

Nous constatons malheureusement un réel manque de civisme des propriétaires des chiens sur la commune.

En effet, de nombreuses déjections canines sont constatées à répétition sur la place de l'église (autour du bâtiment notamment), les espaces verts et les trottoirs !

Nous rappelons aux propriétaires de chiens que la commune dispose d'espaces extérieurs suffisamment nombreux pour sortir leur chien et ainsi éviter de dégrader l'espace public.

Nous rappelons ces derniers à faire davantage preuve de civisme.

Les élus n'écartent pas l'idée d'instaurer des sanctions pour les propriétaires indécents.



**POUR LE BIEN DE TOUS
MERCİ DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNIE**



**Lui
ne peut pas
ramasser...
vous, oui !**

STOP AUX DÉJECTIONS CANINES !

Infos municipales

Recensement citoyen à 16 ans

N'oubliez pas c'est obligatoire !

Tout jeune Français doit se faire recenser dès 16 ans pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...).



Galette du personnel, première édition !

En cette nouvelle année, les agents municipaux ont souhaité instaurer un nouveau temps fort ce vendredi 20 janvier : la galette du personnel municipal !

Le personnel a souhaité inviter les élus et enseignants des deux écoles et leur proposer de partager le verre de l'amitié et une part de galette. Un moment semble-t-il apprécié qui sera sûrement proposé en deuxième édition en janvier 2024.



Nouveau Centre technique municipal, c'est parti !

Le nouveau Centre technique municipal avance en phase projet ! Le maître d'œuvre a été choisi le 15 décembre dernier. Il s'agit du cabinet Éric Piton Architecture situé à Saint-Sébastien-sur-Loire.

Une première réunion de travail a eu lieu le 9 janvier dernier. Les premières esquisses ont été présentées fin janvier.

Le début de chantier est prévu pour l'automne 2023.

Repas des aînés

Le 10 décembre dernier

La commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Bouée ont eu le plaisir de pouvoir de nouveau proposer un repas pour les aînés !

Le 10 décembre dernier, 52 participants ont répondu présent et ont pu partager dans la bonne humeur un repas copieux et rythmé par un magnifique spectacle proposé par l'association Choredelles que nous remercions.

Les aînés qui ne pouvaient y participer ont pu recevoir un colis remis par les membres du CCAS avant Noël.



Présentation des services municipaux lors de la prochaine édition !

Lors de la prochaine édition du Bouée Infos nous commencerons la PRÉSENTATION DES SERVICES MUNICIPAUX.

Femmes et Hommes qui œuvrent au quotidien pour la commune et ses habitants.

1 service sera mis en lumière à chaque édition cette année.



Premiers vœux à la population du Mandat

Retour sur ce moment privilégié

Après deux ans d'interruption, le Maire et le Conseil Municipal ont pu retrouver ce temps fort samedi 14 janvier dernier à la Salle des Fêtes. Première cérémonie de vœux à la population du mandat, André LE BORGNE a pu faire un bilan de l'action municipale 2022 et se projeter sur l'année à venir avec de l'optimisme.

Un verre de l'amitié a été proposé pour clôturer ce moment de convivialité.

Informations sur la mise en place d'une mutuelle solidaire avec la m.c.r.n

Face au nombre croissant de personnes renonçant à souscrire à une complémentaire santé pour des raisons financières, et pour lesquelles l'accès aux soins essentiels devient difficile, la municipalité de Bouée et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) se sont engagés dans une démarche utile et solidaire et ont décidé de la mise en place d'une mutuelle dite « communale ».

L'objectif est de **favoriser l'accès aux soins à tous les habitants de la commune**. Le partenariat permet l'accès à une complémentaire santé à un **tarif avantageux et accessible à tous les budgets, sans rogner sur la qualité des remboursements**.

Elle est accessible sans conditions de ressources, ni questionnaire médical ou délais d'attente.

Ce dispositif n'engendre aucun coût pour la commune et le CCAS.

Le partenariat avec cette mutuelle est en place depuis le 1^{er} janvier 2023.

La signature des contrats se fait entre la mutuelle et les habitants. Elle gère également un centre de santé dentaire mutualiste qui reçoit tous les assurés sociaux, adhérents ou non.

Des permanences pour information, sur rendez-vous, auront lieu les jeudis après-midi, à la mairie de Bouée, salle du conseil.

Prendre rendez-vous au préalable au **07 84 12 70 39** ou par mail **elobbestael@mutuellemcrn.fr**



DATE DES PERMANENCES :

- ▶ Jeudi 23 février après-midi
- ▶ Jeudi 23 mars après-midi
- ▶ Jeudi 27 avril après-midi
- ▶ Jeudi 25 mai après-midi
- ▶ Jeudi 22 juin après-midi

Infos municipales

Arbre de Noël

Samedi 17 décembre 2022 à 10H30, les enfants de la commune étaient invités à la salle polyvalente pour le traditionnel arbre de Noël organisé par la municipalité.

Un spectacle de magie était proposé cette année avec Just Un, Un magicien originaire de Savenay à pendant une heure charmé les spectateurs, petits et grands.

La venue surprise du père Noël avec une distribution de bonbons a clos cette belle et joyeuse matinée.



Ateliers mémoire « PEPS EUREKA »

Donnez du peps à vos neurones et à votre vie !

Dans le cadre de ses actions de prévention, l'ASEPT des Pays de la Loire met en place des ateliers PEPS Eurêka sur la commune de Bouée en partenariat avec le CLIC Au Fil de l'Âge.

Si « avoir du peps » c'est avoir de l'enthousiasme et déborder d'énergie, le sigle PEPS signifie Programme d'Éducation et de Promotion de la Santé. Accolé à Eurêka, cela donne PEPS Eurêka : un cycle d'ateliers de 10 séances visant la bonne santé cognitive et le mieux vivre.

Le programme PEPS Eurêka vous permettra de comprendre le fonctionnement du cerveau et de la mémoire et de prendre conscience qu'il existe des facteurs susceptibles d'optimiser l'efficacité de celle-ci, ou au contraire de l'entraver.

À travers des exercices ludiques, PEPS Eurêka permet d'améliorer sa mémoire au quotidien tout en se divertissant.

En pratique

PEPS Eurêka comprend 10 séances hebdomadaires de 2h30.

Toute personne à partir de 55 ans, peut s'inscrire, quel que soit son régime de sécurité sociale.

Les dates des ateliers sont les suivantes :

Les jeudis, du 9 février au 20 avril 2023, de 9h30 à 12h à la salle des fêtes, 3 Rue de la Salle des Fêtes, BOUÉE

Tarif : 10 € le cycle

Date limite des inscriptions : 26 janvier 2023

Pour tout renseignement et inscription, veuillez contacter :
Pôle Prévention MSA : 02 40 41 30 83.

ATELIERS PEPS Eurêka

GARDEZ VOTRE MÉMOIRE EN PLEINE FORME

10 ateliers pour travailler votre mémoire
du 9 février au 20 avril 2023
Ouvert à tous, à partir de 55 ans

Inscription obligatoire !

TOUS LES JEUDIS DE 09H30 À 12H BOUÉE

Pour tout renseignement ou inscription, contactez la MSA Loire-Atlantique-Vendée au 02.40.41.30.83
Participation de 10 € pour les 10 séances

Le contenu des séances sur www.asseptdvl.fr

POUR BIEN VIEILLIR

Assurance Retraite, enim, ircantec, CNRAEL, Carsat, Mutualia, Clic

La Gautrais

Le village de la Gautrais est situé près de la route de Rohars, il comporte trois maisons dont l'une est récente et deux sont anciennes. Nous distinguerons celles-ci par leur position : ouest et est.

Avant la Révolution

La maison ouest a été longtemps un bien ecclésiastique. Un prêtre appelé Jean Millet, qui vivait à une époque imprécise, probablement vers 1500, fonda une chapellenie. Afin que chaque semaine une messe basse puisse être célébrée au grand autel de l'église de Bouée, il légua des biens lui appartenant : une maison à la Gautrais, des prés, des vignes. Ce type de fondation n'était pas rare : à Bouée, on a compté pas moins de huit chapellenies. Les motivations du fondateur pouvaient être de s'attirer la faveur divine et d'obtenir son salut éternel, mais aussi d'assurer des moyens d'existence à un ecclésiastique. Dom Jean Millet avait précisé dans l'acte de fondation de la chapellenie de la Gautrais que celle-ci devrait être attribuée à un de ses parents, au moins diacre, s'il y en avait. C'est le recteur de Savenay qui était chargé du choix du titulaire de la chapellenie. La plupart des chapelains de la Gautrais connus n'ont pas habité Bouée. Il leur était donc impossible d'assurer le service d'une messe par semaine à l'église, ils en chargeaient un prêtre de Bouée, contre rétribution. Un titulaire de bénéfice ecclésiastique n'en était que l'usufruitier : il percevait les revenus des biens qu'il affermais, le plus souvent à des laboureurs. Il devait entretenir les constructions, mais certains pouvaient se montrer négligents. Ainsi, en 1729, Pierre Meignen, sieur de la Salle, prêtre qui demeure au presbytère de Savenay, titulaire de la chapellenie de la Gautrais depuis 1704 déclare que la maison et les logements sont " très caducs et pour ainsi dire prest à tomber ".

Quant à la maison est, son premier propriétaire connu était un bourgeois de Nantes : Alphonse Jahaneau, marchand de draps de soie. En 1657, il baille un logis couvert d'ardoises à la Gautrais à Morice Bourdeaux, sieur de la Framboisière, maître chirurgien, qui a dû y habiter quelques temps. Un siècle plus tard, la maison et ses dépendances qui constituaient une métairie appartenaient à Marie Joseph Gravé, de la famille des Gravé de la Rostannerie où elle était née en 1732. Elle se maria en 1766 avec un notaire et procureur originaire de la province d'Artois, Pierre François Guilbaux, qui était venu s'installer au bourg de Bouée. Veuf dès 1768, Guilbaux renouvela en 1769 pour 9 ans le bail de la métairie de la Gautrais, au nom de sa fille Marie Michelle née en 1767 ; les fermiers étaient André Viaud et Pierre Viaud, son fils. Ce dernier sera maire de Bouée de 1805 à 1812.

Pendant la Révolution

En 1789, la maison ouest a pour fermier Nicolas Bonnet, mari de Françoise Labarre. Ils vivent avec leur fille Marie, née en 1764. Leur statut de fermiers d'un bénéfice ecclésiastique va très rapidement évoluer. C'est une grave crise financière qui avait conduit le roi à convoquer les États généraux, qui se proclamèrent rapidement Assemblée nationale. Dès le 2 novembre 1789, celle-ci avait décrété que les biens ecclésiastiques

étaient mis à la disposition de la nation. Puis, par décret du 9 juillet 1790, elle décida la mise en vente de tous ces biens nationaux. Toutes les personnes qui souhaitaient en acquérir devaient manifester leur intention par une déclaration appelée soumission. Dès le 14 septembre, un commis de négociant nantais qui possédait des biens à Bouée qu'il tenait de sa mère, notamment une maison à la Bouquinais, fit une soumission pour acquérir différents biens nationaux situés à Bouée, dont le bénéfice de la Gautrais ; il s'appela Georges Jean François Pichot et était né en 1740 à Rennes. Les différentes étapes de la vente des biens nationaux étaient conduites par l'administration du district de Savenay. Les ventes se faisaient aux enchères, la mise à prix était un multiple du revenu des biens, vingt-deux fois le revenu net pour les biens ruraux. Les enchères étaient reçues par le directoire de district, en deux séances annoncées par des affiches et publications aux messes paroissiales, que le recteur de Savenay et peut-être le vicaire de Bouée refusèrent de lire. Cette opposition du clergé local dissuada la plupart des habitants, notamment les laboureurs, de tenter d'acquérir des biens nationaux, bien que les conditions fussent assez avantageuses, notamment le paiement en 12 ans. Aussi, Pichot n'eut-il guère de concurrents. Ce n'est qu'à la deuxième séance, le 7 avril 1791, que le bien lui fut disputé par François Guilbaux (le père de la propriétaire de l'autre maison de la Gautrais) : treize feux furent allumés et l'adjudication fut remportée par Pichot à 4475 livres alors que l'estimation était de 3520 livres.

Entre-temps, le 20 mars, l'église de Savenay avait été le théâtre d'une émeute. Comme le recteur et beaucoup d'autres de ses confrères du district avaient refusé de prêter le serment de fidélité à la constitution, ils devaient, selon un décret de l'Assemblée nationale, être remplacés. C'est aux électeurs du district qu'incombait la désignation des curés des paroisses non pourvues de curé assermenté. Alors qu'ils étaient réunis dans l'église, de très nombreux habitants, hostiles à ces remplacements, manifestèrent bruyamment leur mécontentement. Parmi eux, Marie Bonnet, la fille des fermiers du bénéfice de la Gautrais. Selon Étienne Vince, maître en chirurgie, demeurant à Savenay : "Le 20 mars, la fille Bonnet de la Gautrais, en Bouée, disait qu'il était inutile de songer à remplacer le curé de Savenay, que si on le remplaçait, celui qui viendrait en sa place n'y resterait pas deux jours, parce qu'on le pendrait de suite". Marie Bonnet fut, avec d'autres perturbateurs, poursuivie par la justice, mais on ignore, faute d'archives, quelle fut sa condamnation. Elle se maria le 1^{er} octobre 1793 avec Vincent Abraham et ils exploitèrent avec les parents Bonnet la métairie de la Gautrais. Leur propriétaire, Pichot, périt assassiné par les Chouans, le 2 avril 1796, alors qu'il était à sa maison de la Bouquinais. Comme il était célibataire, ses biens furent partagés entre ses frères et sœurs, seulement en 1800. La Gautrais échut à son frère Pierre Jean Baptiste, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département du Morbihan.

La maison était habitée par deux frères, Charles et Julien Seignard, qui se marièrent tous deux dans l'année 1789, Charles en février avec Marguerite Julio, originaire de Férel, près de l'estuaire de la Vilaine, Julien en octobre avec Julienne Seignard. Ils exploitaient en commun la métairie de Marie Michelle Guilbaux. Celle-ci se brouilla avec son père en septembre 1792, probablement parce qu'il était hostile à son mariage avec un habitant de Couëron, René Royné, mariage qui fut célébré le 2 octobre 1792 dans l'église de Cordemais par le curé constitutionnel de cette paroisse. Royné fut accusé d'incivisme (c'est-à-dire de réserve vis-à-vis de la Révolution) dès janvier 1793 ; l'année suivante, il fut incarcéré à Nantes et il mourut en prison en mars 1794. Dès septembre suivant, Marie Michelle Guilbaux se remariait à un homme originaire de Parthenay, un ancien ecclésiastique qui avait renoncé à la prêtrise en novembre 1793, Pierre Jean Andrieux. Le mariage eut lieu à Bouée. Le couple vendit la métairie de la Gautrais à René Moiret, un charpentier de navire originaire de Campbon, établi à Chantenay et à Nantes, très bel exemple de réussite professionnelle, qui acheta des biens à Bouée et établit un chantier de construction de barques à Rohars.

Aux XIX^e et XX^e siècles

La maison ouest resta la propriété de la famille Pichot jusqu'en 1857. Le baron Henri Pichot, qui tenait son titre de son grand-père maternel et demeurait à Dijon, hérita de sa tante Thérèse Pichot, morte en 1855 à Vitré. Il fit vendre par adjudication les trois métairies de Bouée qui lui étaient échues, dont celle de la Gautrais. Elle fut acquise par Joseph Lécuyer, cultivateur à la Cour de Bouée et le marquis Louis de Monti pour 19200 francs. Un propriétaire, le châtelain de la Cour de Bouée, et

son fermier se trouvaient ainsi associés dans cette acquisition, chacun pour une moitié. Les initiales de Joseph Lécuyer ont longtemps orné le fût de cheminée de la maison qu'il avait fait construire en 1885 face à l'église (aujourd'hui le Relais de Bouée), mais ont été retirées lors d'une restauration.

René Moiret, le propriétaire de la maison est, dicta son testament en 1822, par lequel il partageait ses biens entre ses deux enfants, "afin de leur éviter toutes les contestations qui pourraient survenir entre eux à ce sujet". La ferme de la Gautrais était attribuée à sa fille Rose, mariée à André Métayer, marchand de grains. René Moiret mourut en 1831 à Rohars, sa fille en 1850 à Nantes. Celle-ci eut pour héritière sa fille Joséphine, mariée à Laurent Maurau, marchand de métaux à Nantes. Rapidement, le bien passa à Pierre Blanloeil, marchand boucher à Nantes puis à son fils Émile, pharmacien.

Nombreuses sont les familles qui ont habité la Gautrais au cours de la période, certaines pendant plusieurs générations. Ainsi, Grégoire Viaud et Marie Abraham y étaient fermiers en 1845 ; leur fils Grégoire leur a succédé et y est resté jusqu'au début du XX^e siècle. Célibataire, il était aidé par deux domestiques.

Louis Gaudin, dont la famille s'est établie dans le village vers 1885, s'est illustré dans une carrière militaire. Avant la fin de son service militaire, il s'était rengagé puis avait progressé dans la hiérarchie jusqu'au grade de sous-lieutenant en 1914. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1920.

Bernard David

Le village de la Gautrais en 1827



Enfance



École Sainte Thérèse

La troupe de théâtre est de retour !

Éloignée des planches en raison d'un mauvais virus, la troupe de théâtre de Bouée est récemment remontée en scène.

Un grand nombre de personnes est attendu pour assister à leur performance et passer une bonne soirée !

Un grand merci à tous les acteurs !

Un grand merci aussi aux parents d'élèves bénévoles de l'école pour leur action et leur participation à la réalisation des décors pour ce spectacle.

Au menu, ateliers de lecture de notices, ateliers de tapisserie et bricolages divers !



À l'école, les apprentissages continuent !

Les enfants de maternelle, avec pour objectif d'apprendre à se repérer dans l'espace, ont **réalisé en Lego le plan de leur classe**. Ils seront très bientôt au point pour réaliser tous vos plans de construction pour vos projets de maison !



En cycle 2, cette fleur permet aux enfants de voir **toutes les manières possibles de représenter une même quantité**. C'est fondamental pour avoir une bonne conception de notre numération et de ce qu'est un nombre.



Jouer et apprendre au cycle 3 : lors d'un « Escape Game », les enfants de CE2/CM1/CM2 ont réussi à **se sortir d'affaire en calculant, décryptant, lisant, et en travaillant ensemble**.



Le 9 décembre nous avons préparé Noël à l'école Sainte Thérèse. Une soirée réussie avec un très bon moment convivial et le chant des enfants.



École Les Courlis

La journée de Noël

Le vendredi des vacances, les élèves ont reçu la visite du Père Noël qui est passé dans toutes les classes.

Chaque classe a reçu différents cadeaux. Puis les élèves ont pu partager un goûter. Ce goûter avait été fabriqué en partie par les élèves des différentes classes et les chocolats offerts par l'amicale. Les enfants étaient ravis de cette journée.



En novembre

Les élèves de maternelle ont été au **cinéma** à Saint-Étienne-de-Montluc pour visionner *La baleine et l'escargot*.



Les élèves de PS-MS ont pu accueillir leurs parents dans la classe lors de **la semaine de la maternelle**. Ils ont pu être présents pendant l'accueil, nos rituels et nos activités sportives. Les élèves ont pu découvrir de nouvelles activités.



Enfance

En décembre

- **Les élèves de PS-MS ont relevé chaque jour différents défis :** venir tous en rouge/orange ou rose, d'amener notre objet préféré pour le présenter et expliquer notre choix, de décorer le sapin par une décoration ramenée et par la création d'une autre, réaliser un dessin collectif sur Noël, réaliser la matinée à l'envers, venir en chaussons à l'école...



- **Les élèves de GS CP, ont chacun écrit une carte au Père Noël.** Ils sont allés poster leur courrier. Le bonhomme barbu leur a répondu en personne au retour des vacances, les enfants étaient ravis.



- **Les élèves de GS CP se sont rendus à la bibliothèque.** Ils ont redécouvert l'espace et rencontré la nouvelle bibliothécaire. Chacun a pu emprunter un livre de son choix.



- **Les élèves de CM1 CM2, ont travaillé sur le dessin de paysage.** Ils se sont rendus à plusieurs reprises dans le bourg de Bouée afin de réaliser du dessin d'observation. Puis après avoir étudié des œuvres de Yvon Labarre, chacun a essayé de peindre son dessin à la manière du peintre avec des aplats.



● La sortie USEP des CE1 CE2

Le 12 Décembre, la classe de CE1-CE2 est allée en rencontre USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré). L'école de Malville nous a accueillis dans le gymnase. Les élèves ont pratiqué des activités de cirque comme les acrobaties au sol, la manipulation de diabolo et d'assiettes chinoises, l'équilibre sur échasses et sur engin à 4 roues, le jonglage avec balles, foulards, anneaux... C'était une journée de convivialité qui nous a permis de rencontrer des élèves des écoles de Malville et de Prinquiau.



Inscriptions :

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée de septembre 2023, merci de contacter la directrice Mme Nicolas au **02 40 56 14 12**. Pour les futurs élèves de petite section (nés en 2020), merci de venir avec le carnet de santé le livret de famille. **Des portes ouvertes auront lieu le 24 mars à partir de 16h45.** Cela permettra de visiter l'école et d'inscrire votre enfant.

Bibliothèque

Une équipe de bénévoles et une bibliothécaire sont là pour vous accueillir et vous conseiller.

Horaires d'ouverture :

| | |
|----------|---------------|
| mardi | 16h à 18h |
| mercredi | 15h à 18h |
| vendredi | 16h à 18h |
| samedi | 10h30 à 12h30 |

L'adhésion est gratuite pour tous.

Cette adhésion vous permet d'emprunter, pour 3 semaines :

- 8 imprimés (livres ou revues)
- 2 DVD
- 2 CD
- Accès ressources numériques BDLA

Des **boîtes retours** sont à disposition dans toutes les médiathèques du réseau pour retourner vos documents en dehors des heures d'ouvertures.

www.mediathèques.estuaire-sillon.fr

Retrouvez sur le site : le programme complet des animations de septembre à décembre 2022, le catalogue en ligne, un accès à votre compte adhérent avec possibilité de réserver un livre ou de prolonger vos prêts, ...



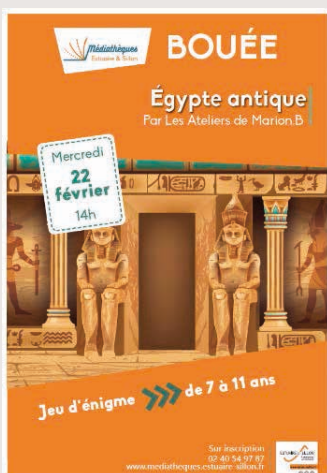
Pour suivre l'actualité du réseau : @EstuaireetSillon
Et tous les vendredis, découvrez les coups de cœur des bibliothécaires : #vendredilecture



7 février 2023 à 10h

Bébés bouquineurs lectures

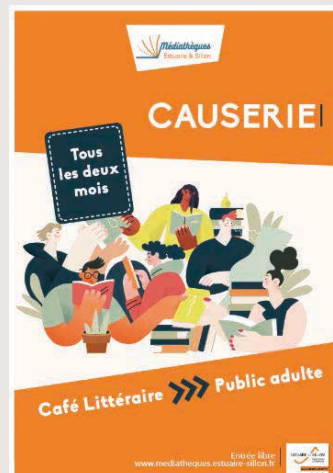
Lectures et comptines pour les enfants de 0 à 3 ans.
Gratuit - sur inscription.



22 février 2023 à 14h

Jeu d'énigmes « Égypte antique »

Pour les enfants de 7 à 11 ans.
Gratuit - sur inscription.



22 février 2023 à 14h

Les causeries

Autour d'un café, venez discuter des livres, des films, des séries ou des musiques que vous avez aimés et que vous voulez faire découvrir !

La vie secrète de la bibliothèque

Quand la bibliothèque est ouverte au public :

Accueil du public • Enregistrement des prêts/retours • Conseils • Rangements des livres • Préparation de réservations

Quand la bibliothèque est fermée au public :

Accueils de classe (et préparation en amont des lectures et animations) • Bébés bouquineurs (préparations et accueil) • Pour les livres, choix des nouveautés, commande auprès des libraires, catalogage sur le logiciel, couverture des livres et rangements • Désherbage (suppression des ouvrages obsolètes ou ceux qui repartent à la BDLA) • Rangement et organisation de la médiathèque • Programmation et préparation des animations et expositions à venir • Enregistrement des nouvelles revues • Travail administratif interne.

Associations

Le Comité des fêtes de Bouée

Agenda 2023 :

Courses de vélo

Dimanche 19 mars,

Organisées en partenariat avec le Vélo Club de Savenay

Vide-greniers

Dimanche 7 mai,

Inscriptions au 07 88 55 87 84

Fête de la musique

Vendredi 23 juin, Place de l'église

en partenariat avec le Relais de Bouée

Rohars en fête

Dimanche 3 septembre,

Cochon grillé et musique

Karaoké ou années 80

Samedi 18 novembre 2023

Pour tout renseignement :

07 88 55 87 84

cdf.bouee@orange.fr

Palet club bouésien (PCB)

Une nouvelle association vient de voir le jour à Bouée. C'est un club de palet sur plomb avec des palets en laiton, qui s'appelle le PCB (palet club bouésien).

Si vous êtes intéressé pour nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir. Les entraînements se déroulent le jeudi soir, à partir de 18h45 dans la salle polyvalente. Venez essayer, puis peut-être vous y inscrire. L'ambiance y est très conviviale.

À ce jour, une petite dizaine d'adhérents font partie de la team du palet club bouésien.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le

Président, M. LABARRE Cyril au **06 87 13 95 62**.



À très bientôt, le PCB.

Repas des chasseurs de la Société de Bouée



DIMANCHE 19 MARS à 12H

SALLE POLYVALENTE BOUÉE

16€

Apéritif
...
Salade composées
Daube de chevreuil
et son accompagnement
Fromage
Dessert
...
Café

Les réservations sont à prendre au Relais de Bouée
ou au 06/27/36/33/40 ou au 06/29/08/88/64

Depuis janvier

Deux nouveaux services pour plus de proximité

Toutes les informations sur la page dédiée « Des services de proximité » : www.estuaire-sillon.fr

Des permanences " Emploi " près de chez vous

Conseiller et orienter rapidement et au plus proche de chez vous, c'est l'objectif des « **Permanences Emploi Hors les murs** » de la communauté de communes Estuaire et Sillon

À compter de janvier 2023, l'Espace emploi organise tous les deux mois environ des permanences gratuites sur rendez-vous dans les communes d'Estuaire et Sillon (hors Savenay), regroupées en quatre zones. De quoi faciliter la proximité et aider à la mobilité !

Les prochains rendez-vous

De 9h - 11h30 :

- 19 janvier 2023 - Saint-Étienne-de-Montluc
- 26 janvier 2023 - Malville
- 2 février 2023 - Campbon

02 40 56 80 85

emploi@estuaire-sillon.fr



L'accompagnement France Services offert à la population

Un espace labellisé France Services est en place depuis le 1^{er} décembre 2022 pour tous les habitants de la communauté de communes souhaitant être accompagnés dans leurs démarches administratives en ligne. L'occasion pour tous d'accéder plus facilement aux services publics et de bénéficier d'un premier niveau d'accompagnement au sein d'un lieu unique pour effectuer ses démarches.

Cette antenne a pris place au 2 boulevard de la Loire à Savenay (siège de la communauté de communes).

Pour accéder à ce service, il est conseillé de prendre rendez-vous.

Horaires d'ouverture :

- du lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.
- le mardi et vendredi de 8h30 à 12h.

02 28 00 28 41

france.services@estuaire-sillon.fr



LES PARTENAIRES



Agence nationale
des titres sécurisés



Infos pratiques

Une enquête à l'échelle du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Afin de recueillir vos habitudes de déplacement quotidiennes et évaluer les besoins de nouvelles solutions de mobilité, merci de bien vouloir prendre quelques minutes pour participer à ce **questionnaire en ligne jusqu'au 10 février 2023**.



Pour quel objectif ?

Les élus du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire et des intercommunalités membres dont Estuaire et Sillon se sont fixés pour objectif d'engager des réflexions visant à réduire les mobilités carbonées et donc l'empreinte écologique des déplacements des habitants du territoire.

Comptez 7 mn pour répondre au questionnaire.

Merci pour votre participation.



Accédez au questionnaire en ligne

<https://fr.eu.surveymonkey.com/r/pole-Nantes-Saint-Nazaire> ou avec le flashcode.



Découvrez le nouveau site internet de votre commune

NOUVEAU
SITE WEB



www.bouee.fr